

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



*Sospel,  
La newsletter de mon village*

**Samedi 25 Juillet 2015 - Newsletter n°37**

## Situation sur la voirie communale



**Sospel compte 33km de voirie communale**, c'est-à-dire appartenant au domaine public de la commune, c'est énorme mais compréhensible vu l'étalement urbain. Aucun schéma directeur de voirie n'est établi, ce qui rend difficiles une projection, une organisation et une hiérarchisation des travaux d'entretien, sans compter les travaux d'urgence.

**Depuis septembre 2014**, une convention a été signée avec un cabinet de bénévoles, retraités et professionnels en la matière, dont seuls les frais de déplacement sont facturés pour avoir une aide. En parallèle, une autre convention a été établie avec le

Conseil Départemental pour une assistance technique, là encore gratuite. L'établissement du schéma directeur de voirie est donc en cours.

**Pour une mise à niveau des routes communales, le montant HT des travaux estimé est de 1.8 millions d'euros.** Ce montant ne comprend ni un nouveau tracé pour la route de Béroulf, ni un consolidement pérenne de la route Sainte Marie (juste avant le pont Sainte Marie), ni les travaux à faire devant l'école.

Le Conseil Départemental 06 (CD06) attribue toutes les années une subvention dite de « dotation cantonale » ou « d'aménagement de voirie ». Cette aide nécessite :

- 1/ une contribution de la commune à hauteur de 30% du montant des travaux, impossible l'année dernière,
- 2/ et la capacité de faire l'avance financière des travaux, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent car la trésorerie faisait défaut.

- Le montant de cette attribution par le CD06 pour l'année 2015 est de 65 500 euros.
- La commune doit participer à hauteur de 30% soit 23 000 euros.
- L'enveloppe HT pour les travaux est donc de 88 510 euros .

Pour être conforme au code des marchés publics, la commune a lancé un appel d'offre voirie il y a 10 jours toujours avec la gracieuse aide technique du CD06 pour établir le cahier des charges. **En septembre 2015, une entreprise devrait être retenue pour les 4 ans à venir.**

Dès lors les travaux de voirie pourront débuter. Les secteurs concernés seront :

- devant la mairie annexe,
- l'école (surfaçage mais pas travaux de fond),
- Béroulf (idem, surfaçage seulement),
- quelques points précis sur Bérins et le secteur de la Vasta et,
- plus si les devis le permettent.

Les employés municipaux interviendront dans la mesure des moyens techniques sur les points à temps.

## Travaux de fond de la chaussée devant l'école



Le phénomène d'affaissement devant l'école est ancien (20 ans) et s'est accéléré depuis les pluies de novembre 2014. Le CD06 a mis à disposition de la commune, dès le mois de décembre 2014, un géologue pour évaluer la situation.

### Deux phénomènes semblaient être intriqués : un profond et un plus superficiel.

- **En janvier 2015**, une entreprise de sondage a établi un devis. Les carottages faits en février sur 10m de profondeur révèlent l'absence de risque imminent sur le secteur. Il n'existe pas de cavité mais un amas de gravats lessivé par les eaux avec le temps avec donc des risques d'affaissement. C'est pour cette raison, qu'un arrêté de restriction de tonnage a été pris.

- **En avril 2015**, suite à leur préconisation, des caméras ont été passées dans les conduites d'eaux pluviales pour voir lesquelles étaient fracturées et à quel endroit.

- **En mai 2015**, le CD06 est à nouveau intervenu avec d'autres experts et avec ces éléments et ceux visibles sur le terrain, il y a confirmation du deuxième phénomène, qui lui est en deçà des 10m de profondeur. Une étude poussée est indispensable. Le cahier des charges est élaboré pour lancer un appel d'offre puisque le montant estimé des études est très élevé. Une demande de subvention est également faite.

Lorsque ces études seront réalisées et les résultats seront rendus (probablement pas avant l'année prochaine), des préconisations d'intervention seront données et on verra ce qu'il faut faire à ce moment-là.

Donc dans l'immédiat (à l'automne vu les explications ci-dessus), les travaux seront faits pour réparer les évacuations des eaux pluviales endommagées et surfacer la route devant l'école.

## Zone d'activité



**En janvier 2015**, à Sospel, s'est tenue une réunion avec les élus et directeur de la CARF. Les souhaits de la commune de Sospel en matière d'évolution d'accès à la zone d'activité ont été exposés:

1/ modification de la charte pour élargir à toutes les entreprises locales

2/ modification des modalités d'installation : avoir les 3 possibilités : achat, location ou vente à terme.

**En février 2015**, tous les artisans et entrepreneurs de Sospel ont été conviés en mairie en présence de la Chambre de l'Artisanat et des Métiers (CMA) et des élus de la commune. La CMA a établi un questionnaire et l'a envoyé à toutes les personnes intéressées. Elle a ensuite dressé un constat et des préconisations.

### Ce rapport a été rendu à la CARF fin avril 2015.

Une commission développement économique dont l'ordre du jour était la ZAC de Sospel, devait se tenir le 18 juin 2015. Malheureusement elle a été annulée et devrait être reportée.

Parallèlement, le CD06 a été aussi interpellé par la commune, car pour modifier cette charte, il faut avoir différentes autorisations puisque la ZAC a été subventionnée dans un cadre bien précis.

## Attention démarchage frauduleux

Il a été rapporté un démarchage frauduleux. Des personnes peu scrupuleuses, étrangères à la commune, prétexteraient être mandatées par la commune pour étudier votre réseau sanitaire et demanderaient à pénétrer dans vos habitations.

**Ce n'est pas le cas, la commune n'a mandaté personne et si le cas échéant cela devait être fait, vous seriez prévenus au préalable.**

La gendarmerie a été informée, n'hésitez pas à signaler ces personnes si elles viennent chez vous.



[Consulter le site de la mairie de Sospel](#)

[Je souhaite me désabonner](#)